



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des sécurités  
Service interministériel de défense  
et de protection civile**

Auxerre, le 16 juin 2023

Le préfet de l'Yonne

à

Mesdames et messieurs  
les maires

**Objet** : Adaptation de la posture Vigipirate

La posture VIGIPIRATE « ETE – AUTOMNE 2023 », sera active à compter du 21 juin 2023 et maintiendra l'ensemble du territoire au niveau « **SECURITE RENFORCEE – RISQUE ATTENTAT** » ;

Cette posture Vigipirate adapte le dispositif en mettant l'accent sur :

- la sécurité des sites en lien avec la coupe du monde de rugby ;
- la sécurité des lieux culturels et festifs ;
- la sécurité des transports et des bâtiments publics ;

Une vigilance particulière devra être portée en raison de l'affluence attendue pour la coupe du monde de rugby, aussi bien pour les sites concernés par l'évènement que les espaces tels que les établissements recevant du public (restaurant, débit de boissons) où des manifestations publiques en lien avec celui-ci pourraient être organisées. De plus, il convient de porter également un effort de surveillance et de contrôle sur les manifestations religieuses, politiques et culturelles.

Enfin, face aux menaces d'origine cyber, il est recommandé de sensibiliser les utilisateurs sur les risques de sécurité et le comportement à adopter vis à vis de l'utilisation des supports amovibles, de navigation internet ou d'échanges de courriels.

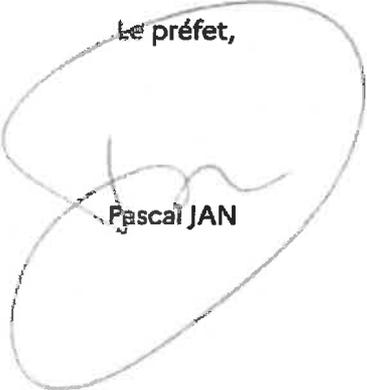
Je vous invite toutefois à maintenir une surveillance soutenue des établissements relevant de votre autorité et à appliquer les mesures suivantes :

- 1) Assurer le contrôle des accès et un contrôle visuel des sacs et bagages ;
- 2) Définir en amont la marche à suivre en cas de suspicion ou d'alerte (signalement direct aux forces de l'ordre via le 17 ou filtre hiérarchique) ;
- 3) Signaler tout objet présentant un caractère insolite et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement ;

- 4) Signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis (appel au 17) ;
- 5) Sensibiliser vos agents à la nécessité impérative de vigilance et de signalement des situations sensibles ;
- 6) Réduire le nombre de points d'entrée dans les bâtiments et sites (autant que possible et selon la configuration de vos locaux) ;
- 7) Laisser dégagées et non verrouillées les sorties de sécurité ;
- 8) Contrôler les entrées des personnels des sociétés ou entreprises intervenant dans l'établissement ;
- 9) Réaliser des rondes de surveillance des zones sensibles ou vulnérables à l'intérieur des établissements ;
- 10) Éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments ;

Je vous remercie de votre collaboration sur ce sujet très sensible qui requiert une vigilance collective.

Le préfet,



Pascal JAN